



10 mars 2023

PESTICIDES : VERS LE SANS LIMITE ?

Peu de temps après le traumatisme de l'interdiction des néonicotinoïdes et du S-métolachlore, le Salon de l'Agriculture était le moment pour le gouvernement d'afficher ses intentions au sujet de l'utilisation des pesticides de synthèse. Les déclarations de nos gouvernants et celles des députés de la majorité présidentielle ont levé le doute. Un vaste retour en arrière se prépare.

Les promesses du président de la République d'interdire en 2020 le glyphosate sont bien lointaines. Le temps est venu de rassurer, quoi qu'il en coûte, la FNSEA. Un nouveau mot d'ordre : pour développer la "souveraineté alimentaire" de la France, il faut diminuer les contraintes.

Plusieurs orientations sont en gestation, qui vont à coup sûr plaire à l'agro-industrie :

- Les ministères (agriculture, transition écologique et recherche) ont mission de préparer avant l'été 2023 un plan "Ecophyto 2030". Puisque les précédents plans (pourtant gouffres à subventions) ont été des échecs, on trouve plus sage de ne plus fixer d'objectifs de résultats chiffrés. De nouveau, on casse le thermomètre pour éviter de montrer qu'on est dans le top 3 des pays les plus consommateurs de pesticides après la Grèce et l'Espagne.
- Contrairement aux précédents plans Ecophyto, qui étaient "*portés par des motivations environnementales et sanitaires*", il faut maintenant viser la souveraineté alimentaire, en évitant toute distorsion de concurrence vis à vis de nos voisins européens. Ce qui veut dire : plus question de faire davantage que les voisins.
- Cerise sur le gâteau : il est question de revoir le rôle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) qui délivre les autorisations de mise sur le marché. La présidente de la FNSEA apprécierait que soit remise en cause sa "*compétence exclusive*" sur l'évaluation des produits phytosanitaires. "*Le politique doit décider*", a-t-elle affirmé. On est rassuré.

De leur côté, les députés du groupe Renaissance enfoncent le clou. Le 28 février dernier, ils ont déposé une "proposition de résolution" à l'Assemblée nationale "*visant à lutter contre les sur-transpositions en matière agricole*". Cela signifie en clair que les interdictions sur l'usage des pesticides ne pourraient plus être décidées qu'au niveau européen.

Pour montrer patte blanche, une exception est faite à cette règle : elle s'appliquera... "*sauf en cas de risque avéré pour la santé publique ou pour l'environnement*". On croit rêver ! Apparemment, la preuve n'aurait pas encore été faite du danger des pesticides sur la santé et sur l'environnement. Tous les malades des pesticides, ceux qui vivent à côté des champs traités ou qui n'ont plus accès à l'eau potable, apprécieront !

Au bout du compte, ne serait-il pas plus simple de s'engager tout de suite vers un soutien massif à l'agriculture biologique, pour atteindre le quart de la production agricole en bio ? Juste un rappel : c'est déjà un objectif européen !

Contact :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest : 06 82 58 67 32

Courriel : Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Site : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>